cdg69
Centre de gestion
de la fonction publique territoriale
du Rhône et de la Métropole de Lyon
Coordonnateur Auvergne-Rhône-Alpes

Dispositif d'appui à la reconversion sur des métiers administratifs :

agents en reconversion pour raisons de santé



> Une action en faveur des agents en situation de maintien dans l'emploi ayant validé un projet d'orientation vers les métiers administratifs

> Une formation en alternance professionnalisante

> 2 stages de 5 semaines en collectivité

emploi fiphfp handicap

Collectivités

Une formation professionnalisante

Le cdg69, le CNFPT et les employeurs territoriaux du Rhône et de la Métropole de Lyon organisent une formation collective professionnalisante aux métiers administratifs des collectivités et établissements publics territoriaux.

Ce dispositif reconnu par les employeurs du territoire permet à des agents de démarrer une nouvelle carrière grâce à cet outil.

En effet, 70 à 80 % des agents trouvent une solution de reclassement au sein ou en dehors de leur collectivité à l'issue du dispositif.

La formation théorique

Du 09 janvier au 13 février 2026
du 30 mars au 10 avril 2026
puis du 26 mai au 05 juin 2026

Cette formation est construite avec les employeurs territoriaux pour répondre à leurs besoins.

Au programme :

- l'environnement territorial ;
- les bases du statut ;
- la prise de notes et rédaction de compte rendu, de lettre administrative, de courriel et d'écrits professionnels,
- la rédaction des actes administratifs ;
- la fonction accueil en collectivité, communication et relations professionnelles ;
- l'organisation et gestion du temps ;
- les principes et bases de la gestion financière et comptable ;
- la gestion de la rémunération ;
- les fondamentaux de l'état-civil, de l'urbanisme et des marchés publics ;
- les bases de l'action sociale
- les fonctions usuelles en bureautique : Word, Excel, PowerPoint, Internet, Outlook ; la construction de son projet professionnel ;
- la valorisation de ses compétences.

Les stages pratiques

Les stages

1er stage : du 23 février au 27 mars 2026
2e stage : du 20 avril au 22 mai 2026

Les deux stages d'immersion d'une durée de 5 semaines chacun, en alternance avec la formation théorique, permettent aux stagiaires de se confronter concrètement aux réalités du métier. Ils se déroulent dans un ou plusieurs services de la collectivité d'accueil et sur des activités professionnelles en lien avec le programme décliné en formation. Ils visent la mise en pratique et la professionnalisation des agents en reconversion professionnelle.

Les tuteurs et les stagiaires sont accompagnés par un référent du cdg69 tout au long des périodes de stage.

NB : Tout employeur inscrivant un agent sur le dispositif s'engage à proposer un terrain de stage garantissant la professionnalisation du stagiaire accueilli.

Tutorat

Le tuteur définit les missions confiées au stagiaire, l'accompagne régulièrement et l'évalue. Il s'engage à participer aux réunions le concernant, notamment à la rencontre tuteur-stagiaire sur le lieu de stage et au bilan individuel réalisé en fin de parcours avec toutes les parties prenantes (collectivité employeur, CNFPT, cdg69, stagiaire).
La forte implication des tuteurs donne lieu à une gratification versée par le cdg69.

Réunion d'information et de coordination des tuteurs
02 février 2026 : 13h30 - 14h30

Rencontre des tuteurs avec les stagiaires
02 février 2026 : 13h15 - 16h15



Contact

Contact stage pratique

cdg69
Service Handicap
et Maintien dans l'emploi
9, allée Alban Vistel
69110 Sainte Foy-lès-Lyon
04 72 38 49 72 - handicap@cdg69.fr

Contact formation théorique

CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes
Antenne du Rhône
18, rue Edmond Locard
69322 Lyon cedex 05
04 72 32 43 38 - laurence.neel@cnfpt.fr

.cdg69.fr/emploi/handicap-et-maintien-dans-lemploi/diral



Août 2025 - Conception, réalisation et impression : cdg69 / Illustrations : Freepik